



Le jeudi 30 mars 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 24 mars 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, M<sup>me</sup> Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Stéphane DELANNOY (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Didier DUPE (à Mme Colette GRASER), M. Alexandre MEZIERE (à M. le Maire)

Excusée : Mme Danièle PETIT

Absentes : Mmes Christiane DECANTER-CAULLET, Martine FOULON, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Dong NGUYEN

N° 17-1-28

-----  
**Jeunesse**

-----  
Tarifs séjours

Rapport de M. Eric DESREUMAUX,  
Conseiller à la Jeunesse

Par délibération N°08-0614 du 30 septembre 2008, vous avez retenu la proposition d'adopter la tarification différenciée en respectant l'application des 5 barèmes imposés par la Caisse d'Allocations Familiales. Le service jeunesse propose un ou deux séjours courts en été (2 nuits maximum) pour 12 jeunes. Ces séjours sont inscrits dans le dispositif d'accueil collectif de mineurs.

La participation des familles pour l'inscription de leur (s) enfant (s) à ces séjours est calculée sur le coût de la prestation comprenant l'hébergement, la restauration, le transport et l'ensemble des activités sur place.

Au regard de l'augmentation des coûts réels des activités et de la capacité financière des usagers, il vous est proposé d'augmenter les tarifs de 1%, en arrondissant de la façon suivante et de réviser les paliers de QF :

Représentation :

	Montant par jeune 2016	Montant par jeune 2017
Tarif 1 (Q.F. < 875 €)	60,00€	<b>61,00€</b>
Tarif 2 (Q.F. < 1 094 €)	70,00€	<b>71,00€</b>
Tarif 3 (Q.F. < 1 640 €)	90,00€	<b>91,00€</b>
Tarif 4 (Q.F. < 2 187 €)	110,00€	<b>111,00€</b>
Tarif 5 (Q.F. > 2 187 €)	150,00€	<b>150,50€</b>
Tarif extérieur	170,00	<b>172,00€*</b>

\*Sont considérées comme bonduoises, les familles qui acquittent au moins un impôt sur Bondues.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à appliquer les tarifs au futur séjour.

Travaux préparatoires  
CA du 7 mars 2017  
CG du 14 mars 2017

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme.

Le Maire

